



**Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire**

Réf : SG^a/IC/Juin.2023

Madame Sylvie RETAILLEAU,
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche et de l'Innovation (MESRI)
21 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Paris, le 16 juin 2023

**Objet : « propositions pour le développement du sport dans
l'enseignement supérieur dans toutes ses dimensions universitaires »**

Madame la Ministre,

Depuis plus de 10 ans, sur la base de diagnostics et de divers rapports, le SNEP-FSU souligne le manque de moyens pour le sport dans l'enseignement supérieur, que ce soit en STAPS, dans les SUAPS, les Écoles ou encore les INSPÉ. Le rapport de la mission Terret pour les STAPS en 2017 ou de la C3D en 2021, le rapport Auneau-Diagana en 2008 pour les SUAPS et École en sont des exemples. Ces structures (STAPS/INSPÉ/SUAPS) portent les missions de service public pour le développement du Sport dans l'ESR et les universités. Elles visent les Formations aux métiers du Sport (dont les enseignant-es d'EPS), les Recherches mono ou pluri-disciplinaires sur les Activités Physiques Sportives et Artistiques mais aussi la démocratisation des Pratiques sportives pour toutes et tous les étudiant-es. Le plan 5 millions (80 postes ?) en STAPS, décidé par Mme Vidal en 2021 suite au mouvement « Urgences en STAPS et SUAPS », a été une première réponse, trop insuffisante face au grave sous encadrement chronique dans l'université.

Dernièrement deux rapports sont sortis sur le développement des pratiques sportives étudiantes, celui de France Universités et celui de l'IG ESR à votre demande. Nous vous avons adressé, pour information, nos analyses critiques sur ces deux rapports. Celui de France Universités, au-delà de la reconnaissance de la valeur formative du sport dans l'ESR que tout le monde partage, nous inquiète parce que d'une part, via l'autonomie des universités, le pilotage et l'organisation structurelle du sport seraient laissés à l'appréciation de chacune (à « la carte ») et d'autre part parce qu'il serait fait appel à des partenariats extérieurs (privés). Cela signifierait un affaiblissement, une dilution de l'outil SUAPS, de ses missions et de ses personnels.

Dans ce contexte, vous avez signé une feuille de route partenariale le 07 avril dernier, avec la ministre des Sports pour le développement de la pratique sportive étudiante, dans lequel trois leviers sont actionnés. Autant nous pouvons partager, en partie, l'écriture de ces trois leviers, autant les moyens décrits pour ces trois axes nous paraissent largement insuffisants voire contre-productifs. Cette feuille de route n'améliorera pas le développement durable de la pratique sportive car il masque le véritable levier sur lequel jouer : la création d'emplois d'enseignant-es d'EPS titulaires. Comment mettre en œuvre la feuille de route sur la valorisation de la pratique sportive dans les maquettes (que nous partageons) sans enseignant-es d'EPS supplémentaires ?

Augmenter le taux d'encadrement par des titulaires est un préalable à toute intention de développement de la pratique sportive étudiante dans le cadre universitaire (formation, vie de campus, aspects transversaux dont santé - sédentarité, lien social, ...). Cet enjeu de développement du Sport à l'Université ne peut faire l'impasse aussi d'un plan Marshall des installations sportives, tant l'on note une sous-dotation quantitative et qualitative des équipements.

Toutes les propositions de cette feuille de route, comme les « partenariats avec les fédérations sportives » ou avec des structures privées commerciales (!!!), ou encore d'événementiels attachés au JOP2024... ne sont en rien de véritables leviers et risquent a contrario d'affaiblir le service public du sport dans les universités. De plus, elles entretiennent et accentuent une confusion entre sport, objet culturel d'étude et moyens de formations dans l'université et hors université.

.../...

Nous actons très positivement votre intention de valoriser le sport dans les cursus et maquettes en ECTS (c'est une de nos revendications depuis 2008 et du rapport Auneau-Diagana) mais, sous couvert du dogme de l'autonomie, rien n'oblige malheureusement les universités. De même le fléchage de la CVEC que vous proposez de porter à un seuil minimum de 8 % est laissé libre au choix de chaque université. Pour notre part, et malgré notre désaccord sur le fond avec cette instauration-taxe CVEC, nous sommes pour un fléchage « socle » à 15 %.

Il nous apparaît au final que nous sommes dans des propositions qui font largement l'impasse sur le manque d'investissement public, ne serait-ce qu'en termes de créations de postes. Ces créations seraient un véritable investissement au service de la jeunesse et débouché non négligeable pour la filière STAPS.

Aussi, Madame la ministre, nous vous faisons des propositions chiffrées concrètes qui rejoignent, pour certaines, celles de la conférence des Grande Écoles dont nous partageons beaucoup d'analyses¹. (2 heures obligatoires/1 poste EPS pour 700 étudiant-es a minima, ...).

Ces propositions sont sur 2 axes :

1. Le développement de la pratique sportive étudiante vu comme « *un droit pour tous-tes* » dans le cadre d'une formation universitaire complète et équilibrée (missions des SUAPS) avec en complément les missions de la FFSU (axe 1),
2. Les formations aux métiers du sport, dont enseignant-e d'EPS, mais aussi la recherche dans les STAPS et INSPÉ (axe 2).

Ces propositions donneraient une véritable effectivité à vos 3 leviers.

Axe 1 : permettre la démocratisation de la pratique sportive étudiante.

En lien avec l'intégration concrète du sport dans les maquettes, il est nécessaire de créer une UE obligatoire dans un semestre du cursus Licence et une offre facultative d'une UE APSA chaque année du cycle L ainsi qu'une offre facultative sur le M 1.

Pour permettre cette mise en œuvre nous demandons la création nette d'un poste d'enseignant-e EPS pour chaque SUAPS et bureau des sports dans les Écoles. Pour rappel, La CGE revendique un poste d'EPS pour 700 étudiant-es² a minima. Nous en sommes actuellement en SUAPS à environ 1 poste de titulaire en moyenne pour 2 500 étudiant-es.

Cela représente la création d'au moins 100 postes fléchés et donc un investissement supplémentaire dans le budget MESR vers les dotations des universités de 7,5 millions (cotisations comprises/75 000 euros en moyenne par an).

Pour les étudiant-es hors université et hors école : comme cela a été pointé fort justement par le rapport de l'IG ESR sur le développement de la pratique sportive (rapport qui constate (p. 53) le détournement très fréquent de la dotation obligatoire pour 2 heures d'EPS obligatoires pour les CPGE dans les lycées (83 000 étudiant-es).

Il faudrait a minima une centaine de créations de postes supplémentaires, soit 7,5 millions d'euros. Cela permettrait à toute une frange du monde étudiant hors des universités (CPGE, BTS et STS...), d'avoir une offre sportive et des moyens de la mettre en œuvre (près d'un million sur les 3 millions d'étudiant-es).

Enfin, nous réitérons le fléchage à 15 % d'une part de la CVEC qui soutiendrait l'activité et le travail pour nombre de SUAPS (la CGE est porteuse aussi de cette demande).

Soit, sur cet axe 1, un total de 200 créations de postes d'enseignant-es d'EPS pour un investissement de 15 millions d'euros.

.../...

¹ <https://www.cge.asso.fr/liste-actualites/la-cge-sengage-pour-le-developpement-de-la-pratique-sportive-etudiante/>

² « Fixer un taux d'encadrement minimum : 1 enseignant d'EPS (ETP) pour 700 étudiants dans les grandes écoles afin de permettre la mise en place des enseignements de notre discipline. »

Axe 2 : les formations aux métiers du sport – Les STAPS et INSPÉ.

STAPS : poursuivre et amplifier le pas en avant concrétisé par le plan 5 millions en STAPS en 2022 face aux besoins estimés à au moins 1 100 postes dont 500 postes EPS, 500 postes d'Enseignant-es-Chercheur-es et 100 postes BIATSS rien que pour les STAPS selon la C3D.

Nous demandons comme nouvelle étape 100 postes d'enseignant-e second degré d'EPS (2 par STAPS) + 100 EC (2 par STAPS) + 50 BIATSS (1 par STAPS).

Cet investissement indispensable et urgent de 100 postes EPS en STAPS se chiffre à 7,5 millions d'euros.

INSPÉ

Le nombre de postes EPS dans les INSPÉ ne cesse de diminuer au même titre que l'inacceptable chute du volume horaire de formation EPS pour les PE.

Il faut donc une augmentation de l'horaire EPS dans la formation des PE pour avoir des enseignant-es bien formé-es en EPS dans le premier degré, espace d'apprentissage et de construction d'un habitus corporel primordial. Nous estimons la nécessité de doter chaque INSPÉ d'un poste de formateur-riche EPS. Les INSPÉ ont donc besoin de plus de 30 postes (2,5 millions d'euros).

En conclusion

Au total, le recrutement d'environ 350 enseignant-es d'EPS titulaires dans un premier temps serait le levier central pour une amélioration sensible du sport dans toutes ces dimensions à l'université et dans l'ESR. Cela représente un investissement autour de 25 millions, soit une augmentation de 0.09 % du budget actuel du MESRI.

Soulignons que toutes ces créations amélioreraient d'autant les conditions de travail des collègues où la fatigue et l'usure augmentent. Nous vous alertons de ces dégradations suite à une enquête que nous avons faite et dont nous avons oralement informé votre cabinet et la DGESIP (nous vous envoyons les résultats). Ajouté à la dévalorisation salariale faites aux E2D affecté-es dans le supérieur, le manque de reconnaissance et la dégradation des conditions de travail sont préjudiciables au service public et à l'intérêt général.

Pour ces créations de postes EPS dans l'ESR, le nombre offert au CAPEPS et à l'agrégation EPS devrait en être augmenté automatiquement. Ces créations donneraient de la crédibilité aux propositions et concrétiserait enfin un début d'héritage positif des JOP 2024 !

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Benoît HUBERT
Secrétaire Général



Pascal ANGER
Secrétaire National Secteur Enseignement
Supérieur et Recherche



Copie :

- DGESIP
- DGRH MESRI
- Cabinet de la Ministre
- France Universités
- C3D
- GNDS
- FFSU
- SNESUP-FSU